

**Commune de Tenay**

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

Absents 2

Pouvoirs 2

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Étaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. PARDO, C. GRABIT, F. MALARD, G. PLACET, C. TIVEDDU, J-L. BOUTON, D. TRIANTAFFYLIDIS, S. MATHIEU-CHEVROLAT ; S. BRUN ; V. AUZIAS, M. LUTTENSCHLAGER, F. CIFFOTTI S. CHEVRY ; J-F BONIN

Date de convocation : 01/04/2026

Secrétaire de séance : Carlos PARDO

S. CHEVRY donne pouvoir à C. PARDO  
J-F. BONIN donne pouvoir à C. TIVEDDU

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES  
POUR 2026**

**Délibération N°19/2026**

-- \* --

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son livre III relatif aux finances communales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1636 B sexies et decies ;

Depuis 2023, en application de l'article 1636B sexies et decies du code général des impôts, les communes doivent voter chaque année le taux des deux taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ces taux ne doivent plus être détaillés, la part communale et la part départementale votant ainsi un taux unique incluant la part départementale.

Il convient de soumettre au Conseil Municipal le vote des taxes directes locales sans détail.

Pour l'année 2026, et conformément aux engagements de la Municipalité, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 février 2026,

- **VOTE à l'unanimité** comme ci-après les taux d'imposition 2026, à savoir

.Taxe Foncière Bâtie (TFB): 33.89 %

.Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) : 36.27 %

.Taxe Habitation sur les résidences Secondaires (THS) : 14.89 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. PARBO", written over a horizontal line.

Par délégation du  
Maire

C. PARBO  
Agent au Maire